



Litige professionnelle automobile

Par **NicoP**, le **28/05/2014** à **19:40**

Bonjour

Le 22 janvier 2014 j'ai fait reprendre mon véhicule une Audi tt de 2001 totalisent 112.000Km par un professionnel dans le cadre l'un nouvelle achat.

Acheté fin juillet 2013 soit à peine 6 mois en ma possession et 12.000 km parcourue sens passage par un garage.

Le véhicule a été vendu sens carnet d'entretien ni historique hormis une facture de vidange fait âpres son rachat en juillet 2013 et le contrôle technique d'achat.

J'ai informée le repreneur de ma volonté de faire reprendre ma voiture uniquement par un professionnelle de l'auto ne pouvant garantir aussi bien l'historique que de l'état réel du véhicule.

Après un tour rapide du véhicule ouverture du capo démarrage tu moteur.

Le repreneur me pose plusieurs questions courtois ? Bruit bizarres ? Kilométrages réel ou non ?

Au quel je n'ai pu répondre du au faite que je ne disposer pour seul historique que du CT d'achat indiquant 100.000 km.

Sans plus de recherche ni cout d'œil rapide par un mécano (montage sur le pont+valise), pratique pourtant courant chez les professionnel quand aucun historique est dispo, propos que je tien d'un garage de grande marque ou je me suis arrêté set âpres midi pour demander.

Suit a la revente ressentie du véhicule, le garage ma informait hier le 27 mai 2014 soit plus de 4 mois âpres la reprise, qu'il a été obligé de récupérer le véhicule et annuler la vente, le nouveau acquéreur aillent emmener la voiture dans un garage quel que jour âpre la vente pour un check up complet.

Manque de confiance envers le pro ? Ou client cherchant la petit bête pour récupérer un peu d'argent ?

Et m'informent que le véhicule aurai été accidenté et très mal réparer, ayant conscience de ma bonne fois et suit a mon étonnement du fait d'avoir parcourue 12.000km en 6 mois don 7.000 en un mois pour les vacances (le véhicule aillent été acheter pour l'occasion et destiner a être revendu rapidement âpres) passer sens encombre ni signe , rapidement il m'indique que au premier regarde sens lever la voiture ni une recherche au diag aucun signe ne pouvant être détecté, Mais que suit a l'annulation de la vente, au cout élever des réparations et étant incapable de justifier le kilométrage via la valise il ne veut plus entendre parler de la

voiture et souhaite récupérer son véhicule et me rendre le mien. Etant opposer a cet option des frais engager et la nécessiter d'un véhicule plus grand. Actuellement je suis en attente d'un devis qu'il doit me transmettre afin de trouver un accord amiable option qui ne lui convient pas.

A-t-il le droit de se retourner contre moi alors qu'aucune vérification élémentaire pour un professionnel na été fait a l'achat et surtout devant ma méconnaissance du véhicule ? des pièce du véhicule on été démonter et remonter par au moins 3 garage depuis la reprise, celui de acquéreur puis le carrossier du pro et Audi.une expertise et t'elle toujours valable ?

Merci d'avance Nico